

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

-Approbation du compte rendu du 8 novembre 2021 :

-Désignation du secrétaire de séance : Stéphane MOTTES

## 1- Transfert du centre de secours de Dol au Département d'Ille et Vilaine

Le Comité Syndical du SIVU ( Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour la création et la construction du centre de secours de Dol se sont réunis en Salle des Adjointes de la Mairie de Dol de Bretagne le 18 novembre pour valider le transfert de propriété du Centre de Secours au Département.

Le transfert est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2022, mais pour se faire, il faut que chaque commune en valide les modalités.

Ainsi, en contrepartie du transfert de propriété, les deux emprunts réalisés par le Syndicat ( pour la construction du centre de secours de Dol ) seront transférés au profit du département soit un montant de 1 695 804 € .

Selon les règles de financement que le Département a défini pour les centres de secours le montant du prêt que le département propose de prendre en charge est de 1 348 761 € (79.5 % du montant global)

La différence entre les deux montants étant de 347 043 €, cette somme sera répartie entre les communes membres du syndicat. Une convention sera ensuite établie entre le Département et chacune des communes pour acter ce remboursement annuel et ses modalités.

Afin que la charge annuelle à supporter par chaque commune membre soit au même niveau que la charge qu'elles avaient à supporter avant le transfert, le Département propose d'étaler ce remboursement sur 12 ans.

***A la suite de cet énoncé, le conseil municipal approuve cette nouvelle répartition.***

## 2-Ouverture des Commerces le Dimanche-Année 2022

Suite à l'adhésion de la Commune au label « Commune Touristique » , il nous avait été confirmé que le Vivier-sur-Mer n'aurait plus à prendre de délibération concernant l'ouverture des commerces le dimanche. Néanmoins, l'office de tourisme en charge du dossier ayant été mal renseigné par la sous-préfecture, il s'avère qu'il faille quand même prendre cette délibération.

En effet, le statut Commune touristique ne permet pas de se dispenser de cette délibération par opposition au statut de « zone touristique » pour lequel la Commune doit remplir certains critères. ( ceux-ci ont été demandés).

Ainsi, Mme GEORGET a-t-elle rédigée sa demande pour une ouverture de son commerce Les Délices de la Campagne.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

### **3- Changements tarifs Cimetière année au 1<sup>er</sup> Janvier 2022**

Comme évoqué lors du précédent conseil, la Commune doit prendre une délibération afin de modifier ses tarifs de concession et ainsi rendre sa délibération légale.

#### **Objet : Tarifs dans le cimetière communal 2022**

Sur proposition du maire,

le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs dans le cimetière communal comme suit, à compter du 01/01/2022 :

#### **1 – Columbarium et jardin du souvenir :**

<i>Columbarium</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant en €</i>
<i>Case (l'unité)</i>	<i>12 ans</i>	<i>440</i>
<i>Case (l'unité)</i>	<i>15 ans</i>	<i>supprimée</i>
<i>Case (l'unité)</i>	<i>24 ans</i>	<i>880</i>
<i>Case (l'unité)</i>	<i>30 ans</i>	<i>supprimée</i>

<i>Jardin du souvenir</i>	<i>Dispersion de cendres</i>	<i>forfait 50 €</i>
---------------------------	------------------------------	---------------------

#### **2 – Caves urnes :**

<i>Caves urnes</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant en €</i>
<i>Concession de 1 m<sup>2</sup></i>	<i>12 ans</i>	<i>260</i>
<i>Concession de 1 m<sup>2</sup></i>	<i>24 ans</i>	<i>385</i>
<i>Concession de 1 m<sup>2</sup></i>	<i>30 ans</i>	<i>supprimée</i>
<i>Concession de 1 m<sup>2</sup></i>	<i>50 ans</i>	<i>supprimée</i>

#### **3 – Concessions de terrains :**

<i>Concessions de terrains</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant en €</i>
<i>Concession de 2 m<sup>2</sup></i>	<i>30 ans</i>	<i>475</i>
<i>Concession de 2 m<sup>2</sup></i>	<i>50 ans</i>	<i>790</i>

- de supprimer les durées de 15 et 30 ans pour les colombariums
- de supprimer les durées de 30 et 50 ans pour les cavurnes
- de supprimer les tarifs de revente de cavurne et de caveau

**Le Conseil prend note de ces éléments et valide l'ensemble des tarifs à l'unanimité.**

#### **4- Travaux de remise aux normes concernant le Cimetière**

Le 22 novembre dernier le Groupe ELABOR est venu en Mairie présenter son diagnostic concernant le Cimetière et sa gestion.

Le travail du cabinet consiste donc en 3 points :

Un **Inventaire du terrain cimetière** , une **Etude des concessionnaires** et **un suivi juridique** de la Commune sur une période de 1 an.

Mme le Maire ajoute qu'une subvention par la DETR pourrait être demandée au nom de la mise aux normes du Cimetière.

Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de ce devis et la demande de subvention.

#### **5- Travaux Ecole anciennes classes**

Des travaux sont à prévoir dans les anciennes classes de l'école au rez-de-chaussée du fait de nombreuses infiltrations et d'une humidité constante.

***Le Conseil Municipal valide les devis et également la demande de subvention.***

#### **6- Travaux Autosurveillance Assainissement**

Les travaux d'autosurveillance consistent en la pose d'instrument de mesures et de matériel ( débitmètre , clapets....) afin de vérifier le bon fonctionnement du réseau et des flux qui y circulent.

A ce jour, une entreprise se propose d'établir une offre dans les 15 jours à venir

Mme le Maire propose donc de reporter la décision au conseil de janvier afin d'étudier au mieux l'offre la plus avantageuse.

Le Conseil accepte de reporter cette délibération au mois de janvier.

#### **Dossiers en cours :**

**Marathon de la Baie** : Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal pour nommer un référent Marathon pour épauler le comité des fêtes dans l'organisation.

***Aucun conseiller ne se porte volontaire.***

#### **Rappel :**

La prochaine réunion concernant le contrat d'objectif est fixée au 16 décembre 9h en mairie

**Comité de Pilotage pour la révision du PLU** : Mme le Maire a organisé une réunion pour finaliser les documents de marché afin de lancer un appel d'offres en début d'année.

***Le Marché sera lancé en début d'année.***

***La séance est levée à 22h30.***

***-Prochain conseil Municipal prévu le lundi 10 Janvier-***